L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 5 SEPTEMBRE 1851.

Imprimé et publié par
G. P. WEISSE.
No 83, rue de Chartres.

[illegible] de l'Etat, du Conseil [illegible] Conseil de la Première [illegible] et de la Commission de [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
[illegible] MATIN, 5 SEPTEMBRE.

CANDIDATS WHIGS.

POUR LE CONGRES.
[illegible] ARISTIDE LANDRY.
[illegible] JOHN MOORE.

[illegible] WHIGS DU 1er DISTRICT REPRESENTATIF.

[illegible] vendredi, 5 septembre, à 7 heures [illegible] délégués à une [illegible] le 1er district chargée de désigner [illegible] Congrès.

[illegible] Dejean,	Arthur Saucier,
[illegible]	Andrew Oliver,
[illegible] Carell,	H. Bouligny,
[illegible]	R. E. Schiuties,
[illegible]	J. Magne,
[illegible]	P. W. Woodlief,
[illegible]	N. Durand,
[illegible] Ganucheau,	Charles E. Bouligny,

[illegible] WHIGS DU 3me DISTRICT REPRESENTATIF.

[illegible] whigs du 3me district représentatif (3me, [illegible] wards de la 1re municipalité) sont [illegible] au café d'Orléans, rue [illegible] vendredi 5 septembre, à 7 heures [illegible] nommer des délégués à une [illegible] pour faire choix d'un candidat pour [illegible] district congressionnel.

[illegible]	P. A. Devergès,
[illegible]	L. Heylizer,
[illegible]	Wm Ardry,
[illegible]	Jules Benit,
[illegible]	Lafayette Guyol,
[illegible]	F. Altman,
[illegible]	E. Delery,
[illegible]	F. Brisson,
[illegible]	A. Delery,
[illegible]	T. G. Beauregard,
[illegible]	J. M. Moreau,

[illegible] et autres.

WHIGS, ATTENTION !!

[illegible] district représentatif [illegible] septième ward de la [illegible] au café de J. H. [illegible] Levée et Hôpital, [illegible] septembre, à sept heures et [illegible] délégués à une convention [illegible] dans cette [illegible] au Congrès. [illegible] à une convention [illegible] qui doit nommer les candidats [illegible]

[illegible] deux candidats pour représenter [illegible] Législature.

[illegible]	Louis Seré,
[illegible]	J. A. Bonneval,
[illegible]	Jules Dubonne,
[illegible]	Cyprien Dufour,
[illegible]	J. W. Cottens,
[illegible]	A. Castille,
[illegible]	John Courter,
[illegible]	C. O. de Fecloer.

NOUVELLES IMPORTANTES.

Arrivée du steamer Cherokee.

GENERAL LOPEZ FAIT PRISONNIER ET EXÉCUTÉ.

[illegible] Cherokee est arrivé dans notre [illegible] 2 heures et demie, venant de [illegible] le 1er de ce mois.

[illegible] que nous recevons de l'expédition [illegible] Lopez a été fait prisonnier [illegible] volontaires qui l'accompagnaient [illegible]

[illegible] sont racontées [illegible] Diario de la Marina du 31 [illegible]

[illegible] DE NARCISO LOPEZ.

[illegible] et demie, Lopez, le fou [illegible] pris hier et conduit à San [illegible] l'expédition de piraterie n'existe [illegible]

[illegible] est suivie d'une dépêche [illegible] ainsi conçue :

[illegible] gouverneur de San-Cristobal [illegible] d'hier, à 6 heures et de [illegible] mande ce qui suit au capitaine [illegible]

[illegible] "A cette heure même le traître [illegible] village ayant été pris [illegible] Castañedo. Je vous [illegible]

"PEDRO ESTEBAN."

[illegible] dépêche.

[illegible] hier soir dans cette capitale [illegible] Smith, Joseph Gunst et Au[illegible] ont été conduits ici par le [illegible] de San Cristobal."

[illegible] 1851.

[illegible] gouverneur de San Cristobal [illegible] Général une liste des [illegible] dans cette dernière [illegible] les noms suivans [illegible] des grades respectifs:

[illegible] 22 ans, de Washington; [illegible] E. A. McDonald, 20, Mo[illegible] James G. Owen, 2[illegible], Nile [illegible] Van Vachton, 23, N[illegible] 24, Kentucky, 21 lieut[illegible] Memphis; 2nd lieutenant J. G. [illegible] Orleans, interprète-commis[illegible] 21, Nile Grenade; J. [illegible] J. D. Preue, 24, [illegible] 25, Washington; W. [illegible] Alabama; D. Wa [illegible] 22, Mobile; [illegible] Tomasson, 18, W. Miller, 23, [illegible] M. Lieger, 23, tous trois de la [illegible] J. D. Hughes, 30, Kentucky; [illegible] Nouvelle Orléans; M. L. He[illegible] New-York, Jas Brady, 30, Illinois; [illegible] 28, John Cline, 21; Geo [illegible] Port, 19, John, Marian, 23; [illegible] Charles J. Daly, 22, [illegible] 18, S. H. Prenell, 20, Conrad [illegible] McMurray, 21; J. Patan, 23, [illegible] 23, Jose Ch[illegible], 19, G. Ri[illegible] quinze de la Nouvelle-[illegible] Hernandez, 22, de la Ha[illegible]

[illegible] suivans sont arrivés à la Havane [illegible] du 29 août, à bord du [illegible] Habanero, venant de Bahia [illegible] au nombre de trente-huit :

[illegible] New York, Bernardo Allen; [illegible] Thomas Lane, de Philadelphie; [illegible] Orleans, Julio Chassagne, [illegible] Corbia y Garcia, Havane; [illegible] Hougie, Thomas S Lee, [illegible] S. Keemer, New-York; [illegible] États-Unis, José Dorven, Cube; [illegible] Irlande; capitaine Jaime [illegible] Orleans, 1er lieutenant Robert M. [illegible] Kentucky, 1er sergent Malbon H [illegible] Geo Wilson, Philadelphie; [illegible] Kentucky; Isaac Freeborn, [illegible] Cameron, Virginie; Wm Cass[illegible] Thomas McDeitans, Irlande; [illegible] Nile Orléans; Thomas Mou[illegible] Wilson A Rivero, do; Carlos A [illegible] Mobile, John Damon, N-York; [illegible] N-Orleans, Emmanuel R Wier [illegible] Allemagne; Edward [illegible] Guillaume Losner, Alle[illegible] Allemagne; Ciriaco [illegible] Martin Meesmo, Havane [illegible] Martinez, Havane; Francisco [illegible] Espagne.

PEDRO ESTEBAN.

[illegible] dans la matinée du 1er [illegible] heures avant le départ du [illegible] journaux de la Havane n'ont [illegible] le lendemain. Mais nous sa[illegible] passagers du *Cherokee*, que le chef [illegible] a subi le supplice du *garrote*.

[illegible] dans notre numéro de de[illegible] plus complets sur le dernier [illegible] cubains.

[illegible] des détails intéressans à ajouter [illegible] et que nous avons fait pa[illegible] peu après l'arrivée du Cherokee.

[illegible] de l'expédition est manqué, et il est [illegible] probable que les insurgés se ren[illegible] discrétion. Les créoles de l'île n'ont [illegible] empressement à se rallier à Lo[illegible] contraire ils l'ont poursuivi avec une [illegible] et ont grandement contribué à [illegible] des forces commandées par le [illegible] des patriotes. Les volontaires américains [illegible] sont conduits avec une rare bravoure, [illegible] ont succombé sous le nombre. Divisés, harcelés par la troupe et par les habitans, traqués même par les nègres et les chiens de ces derniers, malades, blessés, découragés, ils sont tombés par petites bandes au pouvoir de l'ennemi après avoir opposé à celui-ci une résistance héroïque. Bon nombre ont été faits prisonniers et fusillés; d'autres ont profité de l'offre [illegible] du capitaine-général et se sont rendus à sa merci. Lopez n'avait plus enfin que [illegible] d'hommes à sa suite, lorsqu'il fut arrêté sur une caféterie.

Voici sur ce dernier événement des détails que nous puisons dans une édition extraordinaire de la *Gaceta de la Habana*, sous la date du 1er septembre. Ils sont contenus dans un rapport du colonel D. Ramon de Lago, daté de San Marcos :

"Comme je l'ai dit à votre seigneurie, hier ma la colonne que je commande occupait Betmijales, Mocodes, Chiricotu et Santa Cruz. Je chargeai le capitaine d'état-major Don Luis Jaraquemada de faire une battue au pied des collines qui entourent ces deux derniers points. Il exécutait mes ordres vers quatre heures de l'après-midi avec une partie de la compagnie de grenadiers de Leon commandée par le capitaine Pedro Pocorull, quand deux paysans lui apprirent que le traître Lopez avait été appréhendé à Los Pinos de Rangel. Les deux capitaines se rendirent immédiatement sur ce point et eurent la satisfaction de trouver Lopez sur la caféterie appelée Chico, accompagné du sergent José Antonio Castaneda que j'avais chargé depuis la veille de reconnaître l'endroit. Castanedo, accompagné de quinze paysans avait surpris Lopez à los Pinos de Rangel. Ayant remis le traître et sept de ses compagnons entre les mains du capitaine d'état-major, celui-ci les conduisit à Santa Cruz où se trouvait la compagnie de Cazadores de Barcelonne et me fit part immédiatement de l'heureux événement. Je résolus à l'instant que le capitaine Jaraquemada avec la compagnie de grenadiers de Leon accompagnerait les prisonniers et me rejoindrait sur le chemin de San Cristoval où je voulais passer la nuit. Je transmis aussitôt l'importante nouvelle à Son Excellence le capitaine-général, et j'en donnai connaissance au lieutenant-colonel D. Felix Sanchez qui se trouvait à San Cristoval. Le capitaine Jaraquemada en me rejoignant sur le chemin que je lui avais indiqué me dit que la nouvelle avait mis tout le pays en émoi et que l'on accourait de toutes parts pour venir à la rencontre des prisonniers. Je m'étais déjà aperçu de ce mouvement; aussi ne voulant être interrompu dans ma marche de nuit (il était déjà huit heures) je pris Lopez avec moi et je me rendis par un autre chemin, avec ma division à Candelaria où je passai la nuit. Le premier officier de l'armée qui se soit chargé de Lopez est le capitaine d'état-major de la colonne que commandait le malheureux général Ena; la première force, la compagnie de chasseurs de Barcelonne, appartenant à la même colonne; et le premier chef, un frère d'Ena.

Lopez conduit à la Havane le 31 août à bord du steamer *Pizarro*, était condamné à mort le même jour et subissait le supplice du *garrote* le lendemain, 1er septembre, à sept heures du matin, sur la place connue sous le nom de La Punta où avait été élevé l'échafaud. Voici l'ordre d'exécution tel que nous le trouvons dans un supplément extraordinaire de la *Gazeta de la Habana* :

En vertu d'un décret suprême de Son Excellence le gouverneur et capitaine-général, la peine de mort au moyen du vil garrote a été prononcée contre Narciso Lopez, lequel commandait la bande de pirates qui ont débarqué dans la matinée du 12 courant sur le point de la côte appelé Las Playitas, à l'est de la capitale; et comme cette sentence doit être exécutée le 1er septembre à 7 heures du matin, les troupes de toutes armes composant la garnison de cette ville et des forts extérieurs se réuniront, pour le but ci-dessus mentionné, à l'endroit appelé La Punta ou l'échafaud est élevé, et se formeront en carré. Le régiment de Galicie se placera en face avec le drapeau. Les autres corps assisteront avec toutes les forces dont ils pourront disposer, l'artillerie occupant la droite et les ingénieurs et autres compagnies se plaçant dans l'ordre qui leur sera assigné. La cavalerie occupera la place que lui indiquera le brigadier commandant les troupes, lequel aura sous ses ordres deux officiers du corps de l'état-major de cette armée et un nombre égal d'adjudants de la place.

(Signé) ZURITA.

Lopez était extrêmement faible en arrivant à la Havane, si faible qu'il pouvait à peine se tenir assis. Il puisa cependant dans l'énergie qui le caractérise la force de marcher depuis l'endroit où il débarqua jusqu'au lieu de l'exécution. Sa figure ne trahissait pas le moindre signe d'émotion et il gravit les marches de l'échafaud avec un sangfroid qu'il conserva jusqu'au dernier moment. Avant de mourir il adressa quelques mots à la foule. Il protesta contre l'accusation de piraterie dirigée contre lui. Il ne voulait, dit-il, que le bonheur de Cuba. Son seul crime, s'il en a commis, a été de vouloir doter l'île d'institutions libres. Il allait continuer, lorsque les aides du bourreau lui passèrent autour du cou le fatal collier et il mourut en bégayant encore quelques paroles inarticulées.

Nous trouvons dans les journaux de la Havane une nouvelle liste de prisonniers ; elle se compose des noms suivans : Antonio Luciano Alfonso, Manuel Aragon, Jose Bojanoue y Rubios, Joaquin Casanova, Miguel Guerra, William McKinney, Dandrig Seay, Leonard Suttlort, J. D. Baker, Louis Bander, Manuel Diaz, Antonio Romero, John Nowes, Benjamid Harrer, Preston Eaces, Francisco B. Holmes, James Porter, Francisco Iglesias Zamora, Ramon Ignacio Arnau.

La plupart des prisonniers ne subiront pas la peine de mort, ayant été pris ou s'étant rendus dans le délai fixé par le capitaine-général dans la circulaire dont nous avons donné l'autre jour la traduction, mais un grand nombre seront sans doute condamnés aux galères, peine infamante à laquelle la mort est préférable.

Le colonel hongrois Pragay a été tué le 13 août, dans le premier combat entre les volontaires américains et les troupes espagnoles.

La *Real Junta de Fomento*, dans une réunion tenue le 31 août, a décidé qu'elle féliciterait le capitaine-général sur le rétablissement de l'ordre et qu'elle lui demanderait l'autorisation d'ouvrir une souscription patriotique. Trois comités ont été nommés pour recueillir les dons des habitans.

Le dernier combat qui ait eu lieu entre les volontaires américains et les troupes du gouvernement a été livré le 24 août à Rosario. La colonne espagnole commandée par le lieutenant colonel Felix Sanchez, attaqua avec vigueur la bande de Lopez dans un chemin escarpé ; c'était une charge à la baïonnette. Les Américains reçurent l'ennemi à coups de carabine, puis ne pouvant continuer la lutte contre des troupes supérieures en nombre et en discipline, ils gagnèrent les bois en laissant quinze morts sur le terrain. Nous ne connaissons pas le nombre des tués du côté des Espagnols.

Ce dernier engagement a complètement démoralisé les volontaires de Lopez qui jusque là espéraient encore recevoir des secours des créoles de l'île. Se voyant abandonnés et traqués même par les habitans ou *paisanos* qui lâchaient contre eux leurs terribles chiens connus sous le nom de *bloodhounds*, la plupart des malheureux se sont alors décidés à se rendre pour profiter de la grâce promise par le capitaine-général.

CALIFORNIE.

ARRIVÉE DU CHEROKEE.

Par le steamer *Cherokee*, arrivé hier matin de New-York et de la Havane, nous avons reçu nos journaux de la Californie jusqu'au 1er août.

Les avis ne sont pas très importans. San Francisco est à peu près débarrassé de sa population exotique de filous, d'escrocs, de voleurs, d'incendiaires et d'assassins, grâce aux mesures énergiques prises par le comité de la Vigilance et au concours de tous les citoyens amis de l'ordre et de la paix publique.

Les affaires sont assez languissantes à San Francisco, mais elles sont en général fort satisfaisantes dans l'intérieur.

Les Indiens du Sud ont suspendu toute hostilité contre les blancs et la tranquillité règne maintenant sur une frontière de cinq cents milles d'étendue.

L'état sanitaire de la Californie est des plus satisfaisants.

Sacramento City a été le 28 juillet le théâtre d'un incendie qui a réduit en cendres plusieurs maisons. La perte est évaluée à $12,000.

Trois criminels connus sous le nom de Robinson, Gibson et Thompson ont été arrêtés à Sacramento, jugés et condamnés à être pendus. L'exécution a dû avoir lieu le 22 août.

Un canot appartenant à la barque anglaise *William*, et monté par neuf personnes, a chaviré dans la baie de San Francisco. Une seule personne s'est sauvée ! Quatre des victimes étaient des capitaines de navires anglais mouillés dans le port.

Voici les noms de ceux qui ont péri : le capitaine Gallethy, père de famille de Glascow, qui commandait le navire *Guillaume*, qui se trouve dans le port; M. McComb, le capitaine J. P. Vard, père de famille de New-York, le capitaine commandant le *Désiré*, nom inconnu, et quatre matelots, nommés John McGowan, William Houter, Robert Tyler et Dugold McKenna. Il y avait dans l'embarcation, et c'est peut-être ce qui l'a fait chavirer, deux grandes caisses d'eau et deux canons de fort calibre.

L'*Oregon* a quitté le port de San Francisco avec $1,600,000 en espèces.

Le général Joseph Lane, délégué de l'Oregon, se trouvait aux dernières dates à San Francisco, en route pour Washington.

Le nommé Jemmy-from-Tom, complice du fameux Stuart qui fut pendu dernièrement, a été condamné à dix années de pénitentiaire.

Le navire sarde *La Battina* est arrivé à San Francisco le 21 juillet, venant de Marseille d'où il était parti le 19 septembre 1850. C'est une petite traversée de 10 mois et 4 jours.

Le nommé Bernard, assassin de Raitif, a été mis en jugement à Stockton et condamné à être pendu. Bernard, français d'origine, s'était fait une célébrité dans la carrière du crime.

Nous avons déjà annoncé le naufrage du steamer *Union* à 300 milles environ de San Diego. Une lettre de M. Haven & Co., agent de ce navire, confirme ce sinistre. La perte est évaluée à 100 mille piastres, qui retombent principalement sur M. Zachrison, Nelson & Co., de Panama. Personne n'a péri.

Le vapeur *Ohio*, venant de San Diego, a cassé son beaupré en s'amarrant au Long Wharf. Ce vapeur avait touché aussi à San Luis où il avait pris à son bord 130 passagers, que la *Fanny*, partie de Panama dans les premiers jours de mai, avait été obligée d'y déposer, ne pouvant plus continuer sa route, faute de provisions.

Un bien triste événement a eu lieu avant-hier sur le Long Wharf, dit le *Star* de San Francisco. Un français, nommé Jean Pierre de Barque, s'embarquait sur le vapeur *Jenny Lind* pour Stockton. Au moment où il transbordait ses bagages du ship *Madona*, son fusil, qu'il attirait à lui, partit tout à coup, et le blessa grièvement à la tête. Le coroner, qui a vérifié l'accident, a déclaré dans son procès verbal, que cette blessure, considérée comme mortelle, était le résultat de l'imprudence.

Le même journal annonce comme devant paraître prochainement, *Les Mystères de San Francisco*, par M. Jules de F.... Deux volumes in-8º en français, avec la traduction anglaise qui formera aussi deux volumes. Cet ouvrage paraîtra par livraisons.

L'exploitation du quartz aurifère continue aux mines du Sud avec une grande activité. Le placer, dit Melonese, donne chaque jour aux travailleurs de magnifiques résultats. On cite des fragmens de quartz qui contiennent les deux tiers d'or, d'autres la moitié. On tirait de quelques autres 5 et 6 piastres. Mais généralement, et c'est le résultat certain ordinaire, on estime que la livre de quartz donne un réal d'or (12 cts. 1/2). Les moyens employés aux Melonese ont tout à fait à l'état d'enfance : des cailloux superposés forment la base de la machine, et des rouages grossiers, mus par de faibles courans d'eau, mettent en mouvement des meules ordinaires. Un appareil aussi simple ne peut prétendre à de grands résultats, aussi les esprits inventifs se mettent en mouvement, et les projets les plus extraordinaires ont vu le jour.

Les efforts tentés par quelques Français établis en Californie de fonder à San Francisco une Société de Bienfaisance n'ont pas été couronnés de succès.

OREGON.

Nous recevons des avis de l'Oregon par la voie de San Francisco. Les Indiens qui inquiétaient la frontière méridionale du territoire ont été subjugués et ne commettent plus de déprédations. Ils ont été battus dans toutes les rencontres qu'ils ont eues avec les troupes américaines commandées par le gouverneur Gaines et le général Lane.

Le steamer *Sea Gull* est arrivé à Port Orford le 27 juillet.

ARRIVÉE DE L'*AMERICA*.

Europe.

Une dépêche télégraphique nous apprend que le steamer anglais *America* est arrivé à Halifax le 3 de ce mois.

Il y a eu dans les cotons sur la place de Liverpool une hausse de 1/8 à 1/4 d. Les qualités supérieures sont fort recherchées. Le fair Orleans est coté à 5 7/8 et le Mobile à 5 1/2. Les ventes de la semaine se sont élevées à 66,000 balles, dont 9,000 prises par des spéculateurs et 14,000 par des exportateurs. Les farines ont fléchi de 6 d. et les blés de 2 d. Il y a eu dans le maïs une hausse de 6 d. Les affaires s'améliorent dans les districts manufacturiers. Les consolidés valent de 96 3/8 à 96 1/2.

Les opérations ont été très actives au Havre pendant toute la semaine. Cinquante-cinq mille balles de coton ont été vendues. Deux mille balles de l'Orléans très ordinaire ont trouvé un acheteur à fr. 83.

Les nouvelles politiques n'ont pas d'importance.

MISSISSIPI.—Les bulletins qui nous parviennent du Mississipi continuent à être favorables aux unionistes.

CHRONIQUE LOCALE.

ASSAUT AVEC INTENTION DE TUER.—B. Gonzalez, a comparu hier devant le recorder Caldwell, sous l'accusation d'avoir, le 21 du mois dernier, donné des coups de couteau à Peter D. Crafton, à l'encoignure de Charles et Gravier. Il paraît d'après les témoignages, qu'un rassemblement s'était formé à l'encoignure, quelqu'un se mit à crier de défoncer la maison. L'accusé sortit alors du magasin armé d'un poignard et infligea une blessure à Crafton. Vu l'absence d'un témoin important, l'affaire a été suspendue.

J. C. McLelland, accusé d'avoir menacé de tuer un nommé W. E. Tilton, a été contraint hier par le recorder Genois, à fournir un cautionnement de $1,000 pour garder la paix.

D. Birac, a fait un affidavit hier devant le recorder Genois, par lequel il déclare que sa chambre située rue de la Vieille Levée, a été défoncée, et que divers objets lui ont été volés.

Le voleur n'a pas encore été arrêté.

ENQUÊTE.—Le coroner a tenu une enquête hier sur le corps d'un homme de couleur nommé Shadwich Coocha, qui a été trouvé mort à bord du steamer St James. Le jury a déclaré dans son verdict que le défunt était mort d'un coup de sang.

FEUILLETON.

HISTOIRE DE LA RESTAURATION.

FRAGMENT INEDIT.

Le comte d'Artois.—Son caractère.—Sa situation à la cour et en France en 1789.—Sa fuite de Versailles.—Ses voyages en Belgique, en Italie, en Allemagne et en Russie.—Le comte d'Artois et le comte de Provence à Coblentz.—Leur situation respective au milieu de l'émigration — Guerre contre la France. — Le comte d'Artois se retire en Angleterre.—Ses menées.—Il part pour descendre en Bretagne.—Il reste à l'île Dieu.—Son retour à Londres.—Lettre de Charette.—Tentatives de l'émigration de Londres contre le premier consul.—Mort de Mme de Polastron.—Douleur du comte d'Artois.—Influence de cette mort sur le caractère et la politique du comte d'Artois.—Le duc d'Angoulême.—Le duc de Berry.

I.

Le comte d'Artois était plus jeune d'années que son frère Louis XVIII; mais il aurait vécu un siècle qu'il eût été toujours plus jeune d'esprit. Ce prince était de ces natures qui ne mûrissent jamais, parce qu'elles n'ont que les qualités et les défauts du premier âge. Dans son adolescence, le comte d'Artois avait été l'idole de sa famille, de la cour et de Paris. Sa beauté, ses grâces, l'insouciance de son caractère, la légèreté même de son esprit, qui correspondait davantage à la médiocrité de son entourage, un cœur ouvert et bon, une libéralité prodigue, une loyauté de caractère, une fidélité de parole chevaleresques, la passion des femmes, ce vice excusé et souvent honoré des héros, l'apparence plus que la réalité des goûts militaires, la repartie soudaine et spirituelle, la futilité que ses flatteurs appelaient le génie français, avaient popularisé ce jeune prince dans le parti de l'aristocratie. On avait voulu faire de lui un contraste avec son frère le comte de Provence. Plus le comte de Provence s'était montré favorable aux réformes du royaume et aux intentions populaires de Louis XVI, plus le comte d'Artois s'était déclaré l'adversaire dédaigneux des concessions et le conservateur obstiné des vices et des vétustés du gouvernement. Il affectait de ne voir dans la révolution qui montait qu'une de ces émotions passagères de plèbe avec lesquelles il faut combattre et non discuter. Aucune des idées qui remplissaient l'air n'était entrée dans son âme. Ces idées supposaient, en effet, l'intelligence; il ne réfléchissait jamais.

II.

Gâté par la cour, adulé par un petit cercle de jeune aristocratie aussi futile et aussi irréfléchi que lui-même, présenté à l'armée et à la noblesse comme le prince qui les rallierait bientôt au drapeau de la monarchie absolue, et qui déchirerait de la pointe de son épée toutes les rêveries libérales de la nation et toutes les lâches concessions du trône, ce prince ne voyait pas la révolution. Il continuait à chasser, à représenter, à aimer, à fronder la cour, à se nourrir du vent de l'opinion contre-révolutionnaire, et à prêcher à Louis XVI les coups de force et d'audace que ses conseillers lui inspiraient. La révolution, qui avait mesuré de loin l'impuissance de cette étourderie senile dans un jeune prince, lui pardonnait par dédain ses antipathies contre elle. Elle ne le craignait pas assez pour le haïr beaucoup. Elle l'oubliait ou elle le confondait au second rang. Mirabeau, le duc d'Orléans, Barnave, le parti constitutionnel, le parti jacobin, étaient convaincus, qu'il n'y avait dans ce jeune prince ni ressources ni danger sérieux pour la révolution. On lui pardonnait par indifférence. La reine seule et sa cour intime, les Polignac, les Bezenval, les Lamballe, les Vaudreuil, les Coigny, les Adhémar, les Ferons, fomentaient secrètement les héroïsmes d'idées du comte d'Artois et de la jeunesse qui l'entourait. Le roi l'aimait sans le consulter. Le comte de Provence avait pitié de ses jactances d'opinion. Les uns et les autres désiraient qu'il s'éloignât de la cour, pour emporter l'impopularité qu'il attirait sur le roi son frère. Le parti plus décidé contre les innovations le désirait plus vivement encore, pour faire de ce jeune prince l'ambassadeur de la monarchie absolue et de l'aristocratie française en Europe, pour grouper autour de lui les émigrés sur les frontières, et pour le poser comme il se posait lui-même d'avance, en héros libérateur du trône, en vengeur des audaces de la nation.

III.

Le sentiment de l'antipathie que lui portait le peuple de Paris, les premières émotions populaires, la séance du Jeu-de-Paume, la prise de la Bastille, le ministère de M. Necker imposé à la couronne, la prévision des outrages et des dangers de la cour, ne tardèrent pas à le décider lui-même à ce parti désespéré de l'émigration et de la guerre à son pays.

Il s'enfuit de Versailles à la fin de 1789, passa à Bruxelles, se rendit à Turin, dans la famille de sa femme, sollicita des secours et des subsides de la cour de Sardaigne, groupa quelques noyaux de noblesse française mécontente autour de lui à Chambéry, sur l'extrême frontière, répandit quelques agens et quelques provocations à Lyon et dans le Midi, échoua partout, repassa les Alpes, eut des conférences à Mantoue avec l'empereur d'Autriche pour le pousser à une ligue des rois contre son pays, n'aboutit que des promesses, n'aboutit qu'à des lenteurs, se rendit enfin à Pétersbourg auprès de Catherine II. Cette princesse, qui avait entrevu d'un coup-d'œil la portée des principes insurrectionnels de la révolution sur les peuples, cherchait un héros à opposer à des tribuns. Ce qu'on lui avait dit du comte d'Artois, de ses opinions, de son ardeur, de son impatience de combats, avait fait espérer à l'impératrice que le comte d'Artois serait le Machabée des trônes. Elle l'accueillit en libérateur futur de la monarchie dans l'Occident, elle lui donna des subsides, des encouragemens, elle lui prépara des contingens de troupes pour la coalition dans laquelle elle cherchait à faire entrer la Prusse et l'Autriche. Elle lui fit présent avec solennité d'une épée enrichie de diamans, avec des paroles qui rehaussaient le prix de ce don et qui lui donnaient la signification d'une déclaration de guerre à la France. Elle ne tarda pas à reconnaître que le jeune prince n'avait que le cœur et l'extérieur d'un héros, et que son intelligence, évaporée par la vie des cours et énervée par les adulations de ses courtisans, se consumait en mouvemens sans but et en jactances stériles pour la cause commune. Catherine n'espéra plus rien de lui après l'avoir vu.

IV.

Le comte d'Artois parcourut ainsi toutes les cours de l'Europe, laissant après lui l'impression de son charme, de sa légèreté, de sa loyauté, mais de son insuffisance. Il se replia sur les bords du Rhin et fut le héros de Coblentz. L'émigration, accrue par la terreur à chaque nouvel accès de la révolution et devenue bientôt une mode dans la noblesse, dans la cour et dans l'armée, se groupa avec toutes ses peurs, toutes ses menaces et toutes ses démences, autour de lui. C'était le prince qui convenait à ses illusions. Il y régnait par droit d'aveuglement et d'imprévoyance. Il y avait la popularité que donne la communauté de cause et de vertige. Il s'y entourait de toutes les impopularités et de toutes les doctrines que le sentiment de leur incompatibilité avec la nation forçait à déserter la patrie. C'était la cour de la vieillesse et de la jeunesse. Les vieux émigrés parlaient, écrivaient, intriguaient pour lui, les jeunes lui offraient avec dévouement leurs bras et leurs vies. Cette petite France fugitive à l'étranger se croyait assez forte pour lutter corps à corps avec la révolution et pour soumettre la France de l'intérieur à ce jeune Coriolan.

V.

Les intrigues et les menaces du comte d'Artois compromettaient Louis XVI, sa vie de son peuple et aggravaient immensément ses embarras et ses périls à Paris. Le jeune prince provoquait toutes les puissances du Nord et de l'empire germanique à la guerre, pendant que le roi, otage de la France aux Tuileries, négociait la paix. Ce malheureux monarque ne se dissimulait pas que la guerre, demandée avec une habile obstination par les jacobins et par les girondins, donnerait un accès plus décisif à la révolution assoupie, et que les premiers revers de la France seraient le texte de toutes les accusations et de tous les outrages contre sa famille et contre lui. Robespierre seul alors, plus politique que les jacobins et plus honnête que les girondins, résistait à l'entraînement universel vers la guerre, et semblait seconder le roi dans sa passion de conserver la paix. C'est que Robespierre avait une théorie, et que les jacobins et les girondins n'avaient que des intérêts et des ambitions. Le tribun obscur qui devait plus tard employer si cruellement la hache, avait peur encore du moment de l'épée. Il sentait avec la justesse de l'instinct que si la guerre était malheureuse, elle anéantirait la révolution, et que si elle était heureuse elle retournerait promptement l'armée contre l'Assemblée nationale, et créerait ces popularités militaires, les plus dangereuses de toutes pour une démocratie, et elle ferait dominer les armes sur les idées. Mais le roi et Robespierre ne pouvaient entraver à eux seuls le comte d'Artois, les émigrés, les jacobins et les girondins, qui tous croyaient avoir un intérêt à la guerre et qui tous y sacrifiaient le roi. Elle éclata.

VI.

Le comte d'Artois la laissa faire au prince de Condé, au duc de Bourbon et au jeune duc d'Enghien, né soldat. Il avait été rejoint à Coblentz par le comte de Provence, plus âgé, plus sérieux, plus réfléchi que lui. Ces deux princes, qui se faisaient ombrage l'un à l'autre, et qui ne voulaient ni l'un ni l'autre consentir à s'effacer devant leurs partisans, se partagèrent à part à peu près égales les prétentions et l'autorité qu'ils s'arrogeaient au nom de Louis XVI à l'étranger. Chacun d'eux eut sa cour, sa politique, quelquefois commune, plus souvent séparée, ses agens et ses intrigues en France et dans les cours. Dès cette époque, où la Restauration n'était qu'un rêve à distance, les familiers, les publicistes, les envoyés du comte d'Artois se distinguaient de ceux du comte de Provence par une affiche d'immobilité dans le temps plus incurable et de haine plus irréconciliable contre tous les principes populaires et contre toutes les concessions à la révolution.

VII.

La guerre fut molle.

Après la tentative d'invasion de la Prusse en France, la retraite du duc de Brunswick, les victoires de Dumouriez, le 10 août, l'emprisonnement et la mort de Louis XVI, le comte d'Artois fut découragé du continent. Ne voulant pas rester subordonné à son frère, il continua à errer en Europe. Il se retira enfin en Angleterre avec le vain titre de lieutenant-général du royaume que Louis XVIII lui avait donné pour satisfaire son ambition et son besoin d'apparente activité dans les affaires. De là, entouré des mêmes amitiés qui avaient si mal conseillé sa jeunesse, il ne cessa d'ourdir des trames de restauration royaliste dans la Vendée, dans la Bretagne, dans la Normandie. Mais ses familiers ne l'y laissèrent jamais descendre lui-même. Témoin rapproché des insurrections, des dévoûmens, des prodiges de Charrette, de la Rochejaquelein, de Lescure et de leurs intrépides et obstinés soldats, il se borna à leur faire passer de temps en temps des armes, des subsides, des proclamations, des émissaires. Un Henri IV ou un Gustave Vasa français pouvait alors donner une telle unité, un tel élan et un tel enthousiasme à la guerre contre la Convention usée et lassée, que si la restauration n'avait pas vaincu, la monarchie du moins aurait succombé dans sa gloire.

VIII.

Enfin le gouvernement anglais, odieusement calomnié par l'émigration dans les secours qu'il lui prêtait sans mesure, consentit à porter le comte d'Artois sur les côtes de France avec une escadre et des forces régulières dignes d'un prétendant. La valeur avec et le génie du général Hoche déconcertèrent et anéantirent le débarquement de l'expédition d'avant-garde à Quiberon. Le comte d'Artois, invoqué par les armées royalistes de Bretagne, après avoir passé plusieurs semaines en vue des côtes ou à l'île Dieu, parut redouter le sol qui l'appelait. Il se laissa ramener avec une apparence de violence feinte faite à son courage par l'amiral anglais, à Londres, sans avoir touché du pied la terre française qu'il menaçait depuis tant d'années de sa présence. Les émigrés se livrèrent au retour à des invectives contre le gouvernement anglais, qu'ils accusèrent d'avoir voulu les livrer aux républicains. L'ingratitude obscurcit quelque temps la vérité. Elle apparut enfin : le prince avait manqué ou de prudence ou sollicitant une expédition de débarquement, ou de résolution en ne débarquant pas pour rejoindre Charrette et les armées vendéennes. Charrette, indigné, dédaigna de cacher sa colère. Il écrivit qu'il saurait mourir pour ceux qui ne savaient pas combattre.

Voici la lettre dans laquelle il fit rougir les timides conseillers du comte d'Artois de leur abandon. Dans la guerre civile, la lâcheté est un crime de plus.

"Sire,

"La lâcheté de votre frère a tout perdu. Il ne pouvait paraître à la côte que pour tout perdre ou tout sauver. Son retour en Angleterre a décidé de notre sort. Sous peu, il ne me restera plus qu'à périr inutilement pour votre service.

"Je suis avec respect de Votre Majesté, etc."

IX.

D'autres tentatives également malheureuses furent faites par l'instigation de cette petite cour après la chute du Directoire et l'avènement de Bonaparte au pouvoir. Ces tentatives, dans lesquelles prirent part Georges et ses amis, Pichegru et les siens, et qui coûtèrent la liberté aux jeunes Polignac, n'avaient plus que le caractère désespéré et isolé des coups de main. L'honneur et la pitié du comte d'Artois écartent loin de lui l'ombre même de complicité, dans la composition de la machine infernale et dans l'enlèvement à main armée du premier consul que Georges préméditait à Paris. Mais si l'entourage du comte d'Artois n'avait aucun contact avec des assassins, il en avait avec les aventuriers courageux de restauration qui tentaient de surprendre la France, n'ayant pu la conquérir.

X.

Ce prince, lassé d'espérances trompées ici-bas s'était depuis quelque temps réfugié dans les espérances d'en haut. Une perte cruelle et vivement sentie l'avait tout à coup détaché de la terre. Le motif, l'énergie et la persévérance de son changement de vie découvrirent en lui une puissance d'aimer et une constance de résolution que le monde ne soupçonnait pas sous la mollesse et sous l'inconsistance de ses habitudes. Il prouva que s'il eût été mieux inspiré par son entourage, il aurait pu montrer l'héroïsme de la politique comme il montra l'héroïsme de l'amour et de la piété.

Le jeune prince s'était attaché dans la société de la reine à une belle-sœur de la comtesse Jules de Polignac, favorite de cette princesse. Cette jeune femme, d'une beauté rivale de celle de la comtesse de Polignac, avait épousé le comte de comte de Polastron. Les amours du comte d'Artois et de la comtesse de Polastron, commencées dans les fêtes de Trianon, s'étaient retrouvées et continuées sur la terre étrangère. Le comte d'Artois, consolé et enivré par la tendresse et par les charmes de cette femme accomplie, avait renoncé par attrait et par fidélité pour elle à toutes ces passions légères que sa beauté personnelle avait nouées et dénouées autour de lui dans son adolescence. Il ne vivait plus que pour Mme de Polastron. Elle était pour lui la tendresse vivante et le souvenir adoré de la jeunesse, de la cour et de la patrie. Une maladie de langueur aggravée par le climat brumeux de l'Angleterre atteignit Mme de Polastron. Elle vit lentement venir la mort dans toute la fraîcheur de ses charmes et dans tous les délices d'une passion partagée. La religion la consola comme elle avait consolé la Vallière. Elle voulut en faire partager les consolations et les immortalités à son amant. Il se convertit à la voix de ce même amour qui l'avait si souvent et si délicieusement égaré des pensées graves. Un de ses aumôniers, qui fut depuis le cardinal de Latil, reçut dans la chambre même de la beauté repentie les aveux et les remords des deux amans. "Jurez-moi, dit Mme de Polastron au jeune "prince, que je serai votre dernière faute et votre dernier amour sur la terre, et qu'après moi "vous n'aimerez plus que le seul objet dont je "ne puisse pas être jaloux, Dieu." La prince ivre du cœur et des lèvres. Mme de Polastron, consolée, emporta avec son dernier embrassement son serment au ciel. Le comte d'Artois, à genoux au pied du lit de sa maîtresse, répéta ce serment à son ombre, et il le garda, quoique jeune, beau, prince, roi aimé encore, à travers une longue vie, jusqu'au tombeau.

De ce jour ce fut un autre homme.

XI.

Mais cette probité de cœur qu'il trouva dans l'amour, et cette piété qu'il puisa dans la mort, ne firent que changer de nature à ses faiblesses. Ses nouvelles vertus eurent de ce jour-là pour lui l'effet de ses anciennes fautes. Elles rétrécirent son intelligence sans élever son courage. Elles le livrèrent tout entier à des influences ecclésiastiques qui exploitèrent pieusement sa conscience comme d'autres avaient exploité ses légèretés. Sa politique ne fut plus qu'un dévoûment aveugle à la restauration temporelle de l'église, aux yeux de laquelle la révolution n'était pas moins coupable qu'aux yeux du trône et de l'aristocratie. Il voulut racheter les incrédulités de sa jeunesse par les services à l'église dans son âge mûr. Il voua du c[illegible] son règne futur à cette pensée. Il garda auprès de lui comme conseillers pratiques les évêques émigrés de sa cour, qui avaient été les témoins de sa douleur et qui avaient béni ses adieux à la femme qu'il leur avait donnée. M. de Latil et M. de Coucy, l'un futur cardinal, l'autre déjà évêque d'Amiens; l'abbé de Bouvens, et d'autres membres du clergé, réfugiés à Londres, inspirèrent de plus en plus sa politique. Son intimité rappelait la cour exilée et dévote de Jacques II à Saint-Germain. Le trône et l'autel furent les deux mots d'ordre de ses conseils et de ses agens. Il crut que la protection divine que le zèle de sa foi et la sainteté de ses desseins devaient d'en haut à sa cause, le dispensait de toute sagesse humaine et ferait triompher par les miracles de la [illegible] tout ce que le [illegible] faisait la gloire de Louis XVIII lui a[illegible] [illegible] des doctrines philosophiques et révolutionnaires du dix-huitième siècle. Il en était éloigné de plus en plus. Il vécut à Londres dans une sphère à part d'amitiés, de pratiques pieuses et d'opposition qui cipée au règne futur. Il épaissit de l'œil le moment où l'Empire s'écroulerait sans complètement pour entrer le premier en France par la brèche des armées étrangères, pour y devancer son frère, pour y justifier sa réputation de prince militaire et aventureux, et pour y prendre, sous le nom de lieutenant-général du royaume, une initiative, un rôle et un parti, qui assureraient une grande influence à sa restauration. Le caractère circonspect et surtout les infirmités qui le condamnaient à l'inaction, le titre de roi qui lui défendait d'aventurer dans les camps, laissaient au comte d'Artois la facilité de cette avance qu'il se promettait de prendre sur la cour d'Hartwell. Sa jeunesse prolongée, sa taille noble et élancée, sa physionomie royale rappelant à la fois François Ier, Henri IV et Louis XIV, son beau regard, sa grâce, son accès martial et franc, sa grâce à cheval; le rendaient éminemment propre à capter les regards du peuple et à être le programme vivant d'une restauration.

XII.

Ce prince avait deux fils, le duc d'Angoulême et le duc de Berry. Le duc d'Angoulême était un de ces hommes médiocres d'esprit, excellens de cœur, modestes de prétentions, braves de sang froid, dont on n'aurait jamais remarqué que les vertus, s'ils n'étaient pas mis en scène par leur naissance dans des rôles trop élevés pour leurs qualités obscures. Il n'avait jamais eu de jeunesse. Rappelé des camps de l'émigration par son oncle Louis XVIII pour épouser la fille de Louis XVI, il avait presque toujours vécu sous les yeux du comte de Provence et sous l'empire de sa femme, plus intelligente et plus impérieuse que lui. Il avait accepté de bonne heure ces deux supériorités. Subordonné de cœur à la sagesse magistrale de son oncle à la piété ardente de sa femme, il avait pris par l'un et agi par l'autre. Il s'était fait par sa nature qu'à ce rôle de disciple obéissant d'un maître qu'il admirait, et d'époux fidèle d'une femme qui avait eu son respect et son premier amour. Louis XVIII se plaisait à le former pour le trône qu'il devait occuper un jour. C'était le Télémaque donné par l'exil à ce sage et dans lequel il voyait façonner un roi. Mais la nature ne s'y prêtait pas. Elle n'avait mis dans le duc d'Angoulême que la matière d'un homme honnête. Son extérieur même démentait malheureusement son rôle de prince héréditaire destiné à inscrire les espérances du peuple autour du trône d'un vieillard. Fils d'une princesse de la maison de Savoye, il portait dans les traits du visage et dans la contenance de son corps quelque empreinte de ces natures dégénérées des hauts vallées des Alpes. Cette laide empreinte n'était nullement l'expression de son esprit, qui était au contraire sain, réfléchi, studieux; mais elle était le malheur de sa physionomie. Ses yeux clignotaient en regardant comme un regard qui craint la lumière. Sa bouche avait des sourires convulsifs et contre-sens des pensées. Sa tête branlait comme mal attachée sur le buste, il marchait en se dandinant et en fixant ses yeux sur la pointe de ses pieds. Il balbutiait en parlant, il s'intimidait de tout hors d'une épée, car il était brave comme un soldat de naissance. Il aimait les camps, mais les camps ne pouvaient l'animer qu'à frère de la connaître et de l'estimer. Il vivait à Hartwell, docile à sa femme et au roi. Ses opinions étaient constitutionnelles.

XIII.

Le duc de Berry, son frère, avait le caractère, la nature et les goûts les plus opposés. C'était la fougue, la turbulence et la brusquerie d'une sève de prince surabondante à son exubérance et à ses égaremens; toutes les vivacités et toutes les qualités de la jeunesse accrues par l'indépendance précoce et par la flatterie des courtisans de son père. Il était signalé presque enfant à l'armée des princes par une bravoure téméraire et emportée qui l'avait fait aimer de la jeune noblesse émigrée. L'oisiveté l'avait rejeté à Londres. Il y vivait dans les plaisirs et dans les amours de sa race et de son âge. Il n'avait rien de la religion du duc d'Angoulême, rien des doctrines de son oncle, rien de la dévotion de son père. Entouré d'amis et de maîtresses, il rappelait plutôt la jeunesse de Charles II, mêlant les frivolités et les voluptés aux aventures de l'exil. Mais il n'avait de ce prince ni les séductions ni les grâces. Petit de taille, replet de corps, large d'épaule comme du Guesclin, court de nuque, gros de tête, épaté de traits, saccadé de mouvemens, ses yeux bleus, larges, intelligens, rappelaient seuls la race des Bourbons, et son sourire leur bonté. On le disait doué d'un esprit inculte, mais prompt en saillies, ces éclairs de l'âme. Sa générosité réparait ses emportemens et ses rudesses. Il blessait et guérissait vite ses blessures. Il était né soldat, il aimait à manier les armes, les chevaux, les troupes, sans savoir les séduire. Sa main en tout était comme son esprit, trop brusque et trop rude, mais en bravoure était impétueuse. Il était né pour verser son sang pour un trône et pour une patrie ailleurs que sous le porche d'un théâtre et sous le poignard d'un assassin.

A. DE LAMARTINE.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 4 SEPTEMBRE 1851.

Le coton est en bonne demande, mais en considérant les bas prix offerts, et les prétentions des détenteurs, les ventes ne se sont élevées qu'à 350 balles. Le middling @ bon middling, 8¾ à 8 cts la liv.

Les transactions dans les sucres et les mélasses ont été restreintes à de petits lots, aux anciens prix.

Il s'est vendu 600 barils de farine à $3 95 et $4 12½ pour l'Illinois St. Louis. 3,500 sacs de maïs ont été vendus à 32 et 46 cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas changé. Le mess porc se détaille à $16 75 et $17, et le prime $15 50. Les côtes, de bacon, se vendent à 11¼ et 12 cts, et les épaules à 9 cts la liv.

Le whiskey se vend en petites quantités à 19 cts le gallon pour les qualités rectifiées.

Le change commande comme par le passé. Sterling, 10¾ @ 11—Paris, 5 fr 15 @ 5fr 25 —Traites sur New-York, à 60 jours, 1¼ @ 2¼ pour cent d'escompte —Checks, ¾ @ 1 pour cent de prime.

Il ne s'est rien fait dans le fret.

A LA LOYAUTÉ.
BUREAU DE PLACEMENT,
RUE MADISON, No
Tenu par M. DELALONDRE.

CE bureau est établi sous le nouveau système français et offre aux ouvriers et aux personnes cherchant de l'emploi, des ressources qu'ils ne trouveraient pas ailleurs et à des prix très modiques.

On s'occupe également de la vente et de l'achat des terrains et autres propriétés, et on donne des garanties satisfaisantes pour les dépôts de ce genre.
28 juin—1a

Nouvelle Orléans, 21 août 1851.

Aux Conseils des 1ère et 3me municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à une disposition de la charte accordée par l'Etat de la Louisiane à la Compagnie du chemin de fer du lac Pontchartrain, contenue dans la 5me section de la charte amendée, approuvée le 2 avril 1835;

Le président et les directeurs de ladite compagnie du chemin de fer, sollicitent respectueusement des conseils des 1re et 3me municipalité de la ville de la Nouvelle-Orléans, la permission d'étendre la voie ferrée dudit chemin pour les *chars à cheval seulement*, et de la manière suivante, savoir :

Commençant à la jonction des rues Canal et Remparts, et suivant les rues Remparts, Esplanade et Grands-Hommes pour rejoindre le track déjà établi, et passant de là dans telle rue ou rues que le Conseil de la 3me municipalité approuvera, pour se rendre à la presse à coton d'en bas ou plus loin.

Au nombre des raisons qui peuvent être citées pour l'extension maintenant sollicitée, vos pétitionnaires vous soumettent les suivantes :

1o—Les passagers trouveraient d'abord par les chars à cheval un avantage marqué sur les omnibus en n'ayant à payer que moitié prix et en faisant la course en moitié moins de temps et pouvant revenir en outre un nombre illimité de personnes. En second lieu la voie ferrée devant passer au centre de la rue, il n'en résulterait ni bruit pour les voisins, ni dommage pour les arbres qui sont déjà plantés.

Les grands avantages qui en résulteraient pour les hommes d'affaires pour se rendre à l'Hôtel des Monnaies, à la Presse à coton d'en bas, aux magasins de dépôt, &c.

3o—Le moyen facile et bon marché qu'il offrirait à un grand nombre d'habitans de la 1re et 3me Municipalités de visiter le lac, et qui en sont maintenant privés par les tracas et le moyen de s'y rendre.

4o—L'augmentation des communications qu'il établirait entre les différentes Municipalités et particulièrement entre la 1re et la 3me.

5o—L'accroissement de la population et de la valeur des propriétés foncières dans les 1re et 3me Municipalités, seraient la conséquence de la facilité des moyens de communication.

6o—L'expérience des autres villes démontre l'importance de cette amélioration et nous en avons un exemple dans la ville de Lafayette. Dans toutes les villes du Nord et dans notre propre voisinage, il a été démontré qu'en faisant traverser les principales rues par des chemins de fer pour des chars à cheval on y attirait la population, et la valeur des propriétés augmentait en conséquence.

Il ne serait pas hors de propos de faire remarquer en terminant, qu'une ligne de chemin de fer est maintenant en voie de construction, qui doit relier le chemin de fer de Carrollton au lac Pontchartrain, au dessus de cette ville, sans vouloir déprécier l'importance de cette entreprise, nous ferons remarquer à vos honorables corps, qu'à moins que des moyens additionnels de communication ne soient établis entre les extrémités de la ville, nous laisserions à nos amis d'en haut tous les bénéfices qui doivent survenir de cette nouvelle voie de communication. Nous avons des avantages de population, de capital, &c., au moins égaux à nos voisins, et en suivant les progrès du tems, et les besoins des habitants, nous pourrons non seulement maintenir notre position, mais encore rapidement augmenter notre population, nos richesses et notre confort.

En se référant à l'itinéraire de la route on verra que les rues Remparts, Esplanade et Grands-Hommes offrent les plus grands avantages pour le public, et ne troublent nullement les autres intérêts y compris les lignes d'omnibus maintenant établies, et cette route convient aux Comités, elle est parfaitement acceptable par la Compagnie.

Une route qui s'étendrait de l'autre côté de la rue des Remparts forcerait la voie ferrée à traverser le Canal Carondelet, et rendrait presque impossible l'arrivée régulière des chars au grand détriment du public et de la Compagnie.

Vous trouverez attachée à cette pétition des copies de la charte en français et en anglais ainsi que la marque des localités que doit parcourir cette branche du chemin de fer.

Le tout vous est respectueusement soumis.
Par ordre de la direction.
5 sep P. H. GORDON Jr, Secrétaire

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Steamship A [illegible], Dezalow, pr Lavaca, via Galveston.
Barque Isnardon, Adams, pr Charleston.
Fairmount, Dailog, pr Charleston.

—ARRIVES HIER.—

Steamship Cherokee, Windle, de New York via la Havane.

☞ Pour les steamboats, voir notre partie anglaise.

Départs des steamers de l'Atlantique.

[D'EUROPE]
Asia, de Liverpool, pour New York, 16 août.
Atlantic, de Liverpool, pour New York, 20 août.
[D'AMERIQUE]
Asia, de New York, pour Liverpool, 10 septembre.
Atlantic, de New York, pour Liverpool, 13 sept.

GROCERIE A VENDRE.

LE soussigné offre en vente son établissement de grocerie en gros, situé Front Levée No 5, entre Douane et Bienville. Son exploitation l'oblige de se retirer entièrement au courtage de coton.

La dite grocerie est établie depuis le 1er novembre dernier, a une bonne clientèle, fait beaucoup d'affaires et a réalisé de beaux bénéfices, malgré les circonstances défavorables qui se rencontrent toujours au début d'une nouvelle maison.

Pour toute personne désirant s'engager dans ce genre d'affaire, c'est une occasion qui se rencontre rarement.

Deux messieurs d'un excellent caractère et très compétents dans ce genre d'affaire, dont l'un est très bon vendeur, acheteur, homme d'affaires en général, et l'autre ayant un grand cercle d'amis et de connaissances dans cette ville, et dans tout l'Etat de la Louisiane, sont attachés à cet établissement, et leurs services pourront être retenus par l'acquéreur.

Les applications doivent être faites au magasin, où toutes les informations nécessaires seront données, et on pourra examiner les livres. Les conditions sont libérales.

E. JOHNS,
5, Front Levée, entre Douane et Bienville.
5 sept—1m

AVIS.—La personne qui a trouvé dimanche, au côté des Remparts, un bracelet en cheveux ayant sur un côté un portrait en daguerréotype, est priée de vouloir bien le remettre, l'objet étant très précieux pour la personne qui l'a perdu. Elle obtiendra une récompense pour la personne qui le portera au No 209, rue du Bayou, entre Villere et Marais.
5 sept—1t

PAPIER PEINT.
OCCASION.
V. HEBERT,
Précédemment rue de Chartres, No 114, entre St Louis et Conti,

DEVANT reprendre possession de son ancien magasin du 15 au 20 de ce mois (septembre) vendra jusqu'à cette époque, toutes ses marchandises en assortiment de papier peint à des prix positivement au-dessous du cours. Les personnes qui ont des maisons à tapisser, pourront se convaincre, si elles veulent bien visiter ce magasin.

Messieurs les marchands de meubles trouveront aussi des lots de papier et de bordure pour ciels de lits, à des prix avantageux.

La maison Vor. HEBERT recevra par le navire Emperor, attendu du 20 au 25 du présent mois, un magnifique et complet assortiment de papier de tenture, copié de tout ce qui a paru de plus nouveau à Paris, pour maisons particulières, restaurants, cafés, et établissements publics de tout genre.

Aussi, les nouveautés littéraires et politiques publiées dans ces derniers temps, &c, &c.
5 sept.

McBEAN, WILLARD & Co.
TIENNENT constamment en main, à leurs ENTREPOTS, No 332, rue Tchoupitoulas, No 77, rue de la Douane, et No 359, rue Royale,

DU CHARBON
DE PITTSBURGH, ANTHRACITE, ANGLAIS ET DE CANNEL.
A vendre aux prix les plus bas du comptant.
5sept—a

CHAUX DE THOMASTON—700 barils chaux de Thomaston, à vendre par
THOMAS BLOIS,
5 sept 91, rue des Magasins

CIMENT—1000 barils ciment romain de Rosendale, en débarquement et à vendre par
THOMAS BLOIS,
5 sept 91, rue des Magasins

CHAUX DE STE GENEVIEVE—500 barils chaux de Ste-Geneviève, à vendre par
THOMAS BLOIS,
5 sept 91, rue des Magasins

BRIQUES A L'EPREUVE DU FEU—40,000 briques à l'épreuve du feu, d'Angleterre, de Pittsburg et de Pensacole, à vendre par lots, au choix des acquéreurs par
THOMAS BLOIS,
5 sept 91, rue des Magasins

EN débarquement du navire Mary Parker, de Bordeaux, et à vendre :
2000 livres lignes françaises;
4 boucauts ficelle;
100 caisses vin Canton Bellier 1847,
50 caisses cerises nouvelle récolte;
32 barriques vin vieux Margaux;
800 demi boites sardines nouvelle pêche, à vendre par DOMINIQUE LANATA,
5 sept 9 et 11, rue Jefferson

EN magasin et à vendre—6 barils gomme arabique première qualité;
55 caisses eau verte;
40 do Marasquino de Zara,
40 do gignolet;
400 livres saucissons de Gênes, à vendre par
DOMINIQUE LANATA,
5 sept 9 et 11, rue Jefferson

ON DEMANDE UNE NEGRESSE, cuisinière et blanchisseuse, parlant français ou créole. S'adresser vendredi ou samedi, 29 ou 30 courant, à
LOISON & SILVESTRE,
27aout 36, rue de Chartres

VIN ROUGE & BLANC—20 barriques vin rouge de 1849;
57 barils vin blanc, en débarquement du brick Armida, de Bordeaux, à vendre par
O. VALETON & CO,
27aout 25, Tchapitoulas

VINAIGRE DE VIN BLANC—45 barils clarifié, en débarquement du navire Mary Parker, de Bordeaux, à vendre par
O. VALETON & CO,
27aout 25, Tchoupitoulas

EN débarquement du navire Mary Parker, de Bordeaux :
4 caisses de 50/2 boites sardines;
2 do de 50/2 do do;
1 do de 50/2 do truffes pures;
2 do de 50 do champignons au naturel;
1 do de 50/2 do petit pois do
A vendre par
27aout NABAU DU TREIL.

ON demande dans une famille créole, demeurant à la côte, un professeur d'anglais, de latin et de mathématiques. On exigera les meilleures recommandations. S'adresser au bureau de l'Abeille.
14 aout

UN jeune homme, âgé de 15 à 18 ans, parlant français et anglais et dont les parents résident en cette ville, trouvera de l'emploi dans un magasin. S'adresser à la poste à la boite B. 306.
28 aout

AVIS AUX HABITANS SUCRIERS.
UNE personne qui est expérimentée à faire du sucre par voie ordinaire, et se charge aussi de conduire un appareil par le procédé Rilleux, désirerait trouver de l'emploi.

S'adresser chez M. P. A. LANAUZE, No 39, rue Vieille Levée, entre St-Louis et Conti. 31aout—8m

CACAO—119 sacs cacao de Maracaibo, en déchargement du navire Columbiana, de New-York, à vendre par
BERNARD TURPIN,
1er sept No 20, Vieille Levée.

CIGARES PRINCIPE, marque véritable, à vendre par J M CABALLERO, 36, Vieille-Levée, entre Douane et Bienville.

Collège de St-Vincent.
Au Cap Girardeau, Etat du Missouri.

CE COLLEGE, auquel la Législature de l'Etat du Missouri a accordé, en 1843, une charte et des priviléges universitaires, occupe un des sites les plus charmans qui se trouvent sur le Mississipi; il est situé au Cap Girardeau sur le Mississippi, à quarante cinq milles au dessus de l'embouchure de l'Ohio et domine les deux rives du fleuve. Quarante acres avoisinantes appartiennent au collége, qui possède, en outre, à un mille et demi du village, une maison de campagne où les élèves peuvent aller passer leurs jours de récréation.

Pour plus amples informations, s'adresser à
J. AD. ROZIER, Avocat.
Agent du collége, rue St Charles, No 14.
4 sept—1an

A. MAZUREAU & P. LACOSTE,
NOTAIRES Publics, ont transporté leur étude au No 14 de la rue du Camp. 4 sep—1m

A LOUER—Le Magasin à l'encoignure des rues Poydras et Magasins, actuellement occupé par le Dr. Cox & Co. S'adresser à
JUAN Y DE EGANA,
30aout 47, rue Bienville

MAISON A LOUER.
A LOUER—Une maison située encoignure Dauphine et Hôpital, côté Sud. Possession peut en être donnée le 1er octobre prochain. S'adresser à LEDUC, armurier, rue Condé, No 38, entre Domaine et Madison. 4 sep—1t

A LOUER—Les deux maisons et magasins situés à l'encoignure des rues Prytania et Thalia. S'adresser à
X. LAMBERT,
5 sept—1m 64, rue des Magasins

LE soussigné offre à vendre son magasin, se composant d'habillements, souliers, chapeaux, etc, etc—ayant une très bonne clientelle. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, rue Poydras, No 191, face au marché. N. TOURNE.
4sept—7

SIX MILLE BARILS CHARBON.
UN bon lot d'environ 6000 barils charbon à vendre à bon marché pour clore un compte. S'adresser à M J LEVOIS,
3 sept—15 67, Chartres

CHANGEMENT DE MAGASIN.
LE magasin de variétés de F. JAUFROID, situé ci devant au No 84, rue de Chartres, vient d'être transporté au No 62, rue Chartres, entre Bienville et Douane.

☞ Le soussigné espère que ses amis et sa clientelle voudront bien lui continuer leur bienveillant patronage. F. JAUFROID,
5 sep No 62 rue Chartres

CHAUX—316 barils chaux fraîche, en débarquement du steamer Iowa, à vendre par
P H MONSSEAUX,
Sept—3f Enc. et Louis et Robertson.

REÇU par le Prins Holmes, un assortiment de Papier et d'Articles de Bureau savoir :
Papier écolier (foolscap), blanc et azuré,
Do à lettres, pour correspondance commerciale
Do anglais, pour notaires;
Portefolios, livres blancs, enveloppes, cire an[illegible];
Plumes en or avec manches en or et en argent,
Plumes en acier, porte plumes, &c, &c.
ALEX. PAYA, 58 rue de Chartres,
30 aout—15f Entre Bienville & Douane.

VINS, &c.—En débarquement du brick Armida, de Bordeaux :
150 caisses vin rouge de diverses marques;
10 barriques vin blanc Haut Sauterne;
700 caisses vin rouge ordinaire et bon;
20 quarts cognac Aigne Beignette La Rochelle;
6 do Lacoste 1825 tres preuve;
10 do L. Le Breton 18.5 do.
Sur la Levée, en face des Magasins Rouges, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
20 aout 10, Vieille Levée

CAFE JAVA—30 sacs en débarquement de la barque Hamilton, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
30 aout 29, Vieille Levée

CAMPHRE—10 barils raffiné, en débarquement, à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
20 aout 29, Vieille Levée

MASTIC—5 barils en vessies et formant, à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
20 aout 29, Vieille Levée

BLEUS—De Paris, de Prusse et ultra-marin, secs et à l'huile, à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
20 aout 29, Vieille Levée

CLOUS—800 barillets assortis de Boston, en magasin et à vendre par
W F VREDENBURGH & Co,
20 aout 29, Vieille Levée

AVIS est par le présent donné aux propriétaires, agents et autres personnes intéressées, que le tableau d'assessement du Quatrième District Représentatif, pour l'année 1851, a été déposé au bureau du receveur de la Première Municipalité, où il restera ouvert pendant trente jours, afin de donner aux personnes qui trouveraient leurs propriétés trop élevées, le temps de faire corriger le [illegible] s'il y a lieu.
Nouvelle-Orléans, 19 août 1851.
VICTOR DEJOUX,
21 aout—1m Assesseur

A VENDRE—Au débarquement de l'Armida, de Bordeaux :
6 barriques vin rouge bon ordinaire;
11 barriques St Julien 1-44.
En magasin :
Vins fins en barriques, demi barriques et caisses, Sardines à l'huile en demi et quarts de boites.
2 sept—3 J B BERTIN, 9, rue Conti

A VENDRE—A l'arrivée du navire Claiborne, attendu de Marseille :
3000 briques à fou;
200 paniers huile de bordelaises;
5 paniers flacons marasquins;
100 paniers huile d'olive;
50 caisses vermouth;
20 jarres;
3 douzaines paillassons colorées;
Dans les magasins de la Douane :
24 boucauts faïence lustrée, sujette au drawback.
2 sept—1m V AICARD, 44, Vieille Levée

A VENDRE OU A LOUER—Un nègre âgé d'environ 20 ans. S'adresser au No 62, rue des Magasins. 2 sept—1m

JALAP—En débarquement de la goélette Mary Ellen, de Tampico :
10 balles jalap à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
2 sept 34, Vieille Levée

EMMAGASINAGES pris à des conditions modérées, par le soussigné à son magasin à ce côté, No 59, rue Notre Dame. X. LAMBERT,
2 sept 64, rue des Magasins

CHANGEMENT DE DOMICILE.
MON magasin établi rue Vieille Levée, No 68, entre St-Louis et Conti, est transféré à dater de ce jour au No 26, rue Toulouse, entre Chartres et Levée.
1 sept I. MAJESTE.

A VENDRE à l'arrivée du navire Claiborne, attendu des Marseilles—200 quarts Porte doux à la couronne de McKeig.
1er sept F. LONGIS,
67, Vieille Levée.

F. LONGIS, 47, Vieille-Levée, offre à vendre—
30 quarts vin de Roussillon F. Durand,
50 quarts de vin de Porto Miguel Roug,
25 quarts de vin de Porto F Grommet,
100 do do Madère do,
60 do do Porto, do;
30 barriques vin ordinaire Bordeaux,
100 caisses de vin fin de Médoc,
10 do vin ordinaire bon,
20 barils de vieux whiskey,
10 vases en bronze de Médicis. 1 sept

PETITS POIS—Reçu par le navire Armida, de Bordeaux,
Petits pois frais en ¼ boites,
Asperges en ½ et ¼ do,
Lamproies en ½ et ¼ do,
Pates en 1/1 ½ et ¼ do,
Champignons en ½ et ¼ do,
Sardines à l'huile en ½ et ¼ do,
Truffes en ½ do.
A vendre par LUNTZE & IKEN,
28 aout 93 et 95, Enc. Royale et Conti.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement des navires Armida et Mary Parker, venant de Bordeaux :
150 barriques vin rouge, bon ordinaire 1849,
15 barils de vin blanc, Haut-Sauterne 1846,
20 ½ barriques vin blanc 1817,
400 caisses de 12 bouteilles vin rouge.
G. M. LUCAS,
26 aout—10f 30, Bienville.

EN débarquement du navire America, de Bordeaux,
50 barriques vin rouge,
25 barils vin blanc,
10 quarts brandy.
A vendre par LOISON & SILVESTRE,
26 aout 36, rue de Chartres.

EN débarquement du navire Mary Parker, de Bordeaux,
20 quarts brandy,
5 tierçons do.
A vendre par LOISON & SILVESTRE,
26 aout 36, rue de Chartres.

CHARBON de Pittsburg couvert et de qualité supérieure, à vendre par chargement, contenant chacun environ 4,000 barils.
ROBERT MURPHY,
23aout 66, Vieille Levée

PIMENT—10 sacs piment en débarquement du navire Union, venant de New York, et à vendre par BERNARD TURPIN,
18aout—6f 20, Vieille Levée

BOTTES, Souliers et Brodequins—En débarquement des steamers Empire City, Tremountain et Yarmouth, à vendre par
C. W. DUNBAR,
28 aout 3, rue des Magasins

CIGARES DE LA HAVANE—122,350 des meilleures marques, en débarquement du brick Mary Elizabeth, de la Havane, à vendre par
J M CABALLERO, 36, Vieille Levée,
28aout entre Douane et Bienville

12 QUARTS de pipes vieux Cognac;
23 barriques de vin Montferrand, en débarquement du navire Armida, de Bordeaux, à vendre par V & E MAIGNAN,
25 et 27 rue St-Louis

45 BARILS vinaigre;
200 caisses cerises à l'eau de vie;
40 caisses abricots do;
47 do prunes et abricots do;
100 paniers anisette superfine, en débarquement du navire Mary Parker, à vendre par
V & E MAIGNAN,
26 aout 25 et 27 rue St-Louis

FIL à voile français—3 boucauts, reçus et à vendre par V & E MAIGNAN,
26 aout 25 et 27 rue St Louis

Osnaburgs en coton.
40 BALLES Osnaburg épais 7/8, de Lauderdale;
25 do do 4/4 de Lauderdale,
50 balles do 7/8, de Old Dominion;
30 do Twills épais 7/8, de Lauderdale;
21 do Russie croisée, 3/4, de Ashland, à vendre par McDOWELL, HILLS & Co,
14 aout 26 rue Gravier

LE soussigné a en magasin, et offre à vendre, un grand assortiment de cigares de la Havane, Sucre de la Havane jaune et blanc;
Principes, véritable;
Cacao, Guayaquil, supérieur.
J M CABALLERO,
36, Vieille Levée
18 aout entre Douane et Bienville

BOUTEILLES—10 paniers bouteilles à Madère, en magasin et à vendre par
C T BUDDECKE & Co,
18 aout 100 rue Tchoupitoulas

PIPES—100 caisses de pipes en terre, en magasin et à vendre par
C T BUDDECKE & Co,
18 aout 100 rue Tchoupitoulas

BŒUF—100 barillets bœuf mess et prime, à l'inspection, à vendre par
C T BUDDECKE & Co,
18 aout 100 rue Tchoupitoulas

UN bon ouvrier [illegible] parlant français, trouvera un emploi durable rue de la Douane No 25. 28 aout

VICE-CONSULADO DE LA REPUBLICA MEJICANA EN NUEVA ORLEANS.

Atento el decreto del Congreso federal de Mejico que a la letra dice :

"Ministerio de Relaciones Interiores y Esteriores—Exmo. Sr.—El Presidente de los Estados Unidos Mejicanos, a todos los habitantes de la República, sabed : que el Congreso general ha decretado lo siguiente :

"Se declara nulo é insubsistente el decreto de 5 de noviembre de 1846, por no haberlo podido dictar el Gobierno provisional de aquella época en virtud de las facultades con que entonces estaba investido; en consecuencia, el Gobierno cuidará de que la anterior declaración produzca desde luego todos sus efectos respecto del privilejio concedido á D. José Garay—*A. M. Salonio*, Presidente del Senado—*Pedro Escudero y Echanove*, Diputado Presidente—*Manuel Gomez*, Senador Secretario.—*Leon Guzman*, Diputado Secretario.

"Por tanto, mando se imprima, publique, circule y se le dé el debido cumplimiento — Palacio Nacional de Mejico á 22 de Mayo de 1851—*Mariano Arista*—A D. José María Ortiz Monasterio.—Y lo comunico á V. para los fines consiguientes.—Dios y Libertad—Mejico Mayo 22 de 1851—*José María Ortiz Monasterio*."

El que suscribe, Vice Cónsul de la República Mejicana hace saber por disposición de su Gobierno á todos los que pueda interesar, que dicho Gobierno no permitirá que persona alguna en representación de D. José Garay, ó que proceda en virtud de su estinguido privilejio emprenda trabajos en la apertura de la vía de comunicación de los dos mares por el Istmo de Tehuantepec, y que todas las personas que en lo de adelante intentaren hacer o, serán consideradas como desobedientes á las Leyes de Mejico y castigadas conforme á las circunstancias y gravedad del delito. Hace tambien saber, aunque siempre ha sido notorio, que ni Minatitlan, ni las Ventosas, ni punto alguno del Istmo es Puerto habilitado á que puedan llegar buques estranjeros, y que el que llegare, quedará sujeto á las penas que las Leyes Mejicanas imponen, y al tratamiento hostil á que diere lugar. El estado legal de cosas que queda indicado, es solo mientras el Congreso de Mejico dispone el modo en que se ha de abrir al tránsito la mencionada comunicacion entre los dos mares.

Nueva Orleans, setiembre 1o de 1851.
O. L. DABELSTEEN,
1ro setiembre— Vice Cónsul.

VICE CONSULAT DE LA REPUBLIQUE MEXICAINE, A LA NLLE-ORLEANS.

VU le décret du Congrès Fédéral du Mexique, ainsi conçu :

"Ministère des relations Intérieures et Extérieures.

"Excellence,—Le Président des Etats-Unis Mexicains, à tous les habitans de la République, fait savoir : Que le Congrès Général a décrété ce qui suit :

"Le décret du 5 de novembre 1846, est déclaré nul et non avenu, attendu que le gouvernement provisoire de cette époque n'était pas investi des pouvoirs qui l'autorisaient à le rendre. En conséquence, le gouvernement veillera à ce que la déclaration antérieure produise tous ses effets à l'égard du privilège concédé à D. José Garay—A. M. Salonio, Président du Sénat—Pedro Escudero y Echanove, député président—Manuel Gomez, Sénateur-secrétaire—Leon Guzman, député-secrétaire.

"En conséquence j'ordonne que le présent soit imprimé, publié, circulé, et reçoive sa pleine exécution—Palais National de Mexico, 22 mai 1851—Mariano Arista—A D. José Maria Ortiz Monasterio—Et je vous le communique pour les fins qui y sont consignées—Dieu et Liberté—Mexico 22 mai 1851—José Maria Ortiz Monasterio

Le soussigné, vice consul de la République Mexicaine fait savoir, par ordre de son gouvernement à tous ceux que cela peut intéresser, que ledit gouvernement ne permettra à aucune personne, représentant Don José Garay, ou qui procédant en vertu de son privilège éteint, entreprenne des travaux à l'ouverture de la voie de communication entre les deux mers par l'isthme de Tehuantepec, et que toutes personnes qui dorénavant tenteraient de pareils travaux, seront considérées comme désobéissant aux lois du Mexique et punies conformément aux circonstances et à la gravité du délit. Il fait également savoir que, quoiqu'il soit toujours été notoire que ni Minatitlan ni les Ventosas, ni aucun autre point de l'isthme, ne sont des ports habilités où puissent arriver des navires étrangers, ceux qui y arriveront seront sujets aux peines qu'infligent les lois mexicaines, aux traitemens hostiles auxquels ils pourront exposer. L'état légal des choses qui vient d'être indiqué, ne demeurera jusqu'à ce que le Congrès du Mexique ait pris des dispositions pour l'ouverture, au moyen de la communication entre les deux mers.

Nlle Orléans, 1er septembre 1851.
O. L. DABELSTEEN,
1er sept—10 Vice Consul.

COMPAÑIA DE LA EMPRESA DE TEHUANTEPEC EN NUEVA ORLEANS.

Puesto que el gobierno de Mejico, por el conducto de su señor Vice-Cónsul, en esta ciudad, ha mandado publicar aquí el decreto del Congreso General, fecha 22 de mayo 1851, declarando nulo é insubsistente otro decreto de 5 de noviembre 1846, con perjuicio de los intereses de la concesion y privilegios acordados anteriormente á Don José de Garay, y luego transferidos á esta compañía, á quién, pertenecen en la actualidad.

El infrascripto, en nombre de la compañía y segun sus instrucciones, se hallan en el caso de declarar, que la compañía no reconoce el derecho que se arroga el Gobierno Mejicano, para privarla ó despojarla sin razon o causa legal, jurgada legalmente, de los bienes, derechos, y privilegios que le pertenecen. La compañía protesta contra el proceder del Congreso General, considerando que fue fuera de orden y fundado sobre pretextos falsos y alegaciones invalidas. La compañía se reserva todos sus derechos y confirma y ratifica la protesta que en el acto y lugar correspondiente en la ciudad de Tehuantepec, el 11 de junio de 1851, sus representantes el mayor Barnard, del ejército de los Estados Unidos, ingeniero en jefe de la compañía, y su socio el ingeniero Don Guillermo H. Sidell. Segun expresa dicha protesta, la compañía reclamará del Gobierno Megicano indemnizacion por todos los daños y perjuicios que se le sigan, por causa de dicho decreto ilegal é injusto, de fecha 22 de mayo 1851.

La compañía ademas declara por noticia á aquellos á quienes interese, que se propone llevar adelante sus planes, y que obrará libremente en sus derechos cuando y segun convenga, observando el debido buen orden y regularidad, pero con eficacia y entereza, llevando á cabo la ejecucion de la via de comunicacion intereceánica, para cuyo objeto tiene que ejecutar, y que la causa sera atendida por sus conciudadanos y gobierno.

Por orden de la Direccion,
BERNARDO FALLON,
Secretario.
Nueva Orleans, 2 de setiembre 1851.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE TEHUANTEPEC, DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Mexique a fait publier par l'organe du Vice-Consul résidant en cette ville, un Décret du Congrès Général, rendu à Mexico, le 22 du mois de mai de cette présente année, par lequel il déclare nul et non avenu un décret du 5 novembre 1846, antérieur à ce dernier et ayant toutes les conditions requises par la loi nécessaire pour être valable;

Considérant que ce décret postérieur tend ainsi à porter dommage à la concession et aux priviléges qui s'y rattachent, accordés auparavant en bonne et due forme à Don José de Garay, *concession et privilèges* qui par cette compagnie à laquelle ils appartiennent entièrement.

Le soussigné au nom de la compagnie et conformément aux ordres qu'il a reçus, se voit obligé de déclarer que la Compagnie ne reconnaît pas au Gouvernement Mexicain la faculté de la dépouiller arbitrairement et sans aucun motif même plausible, de ses biens, droits, prérogatives qui sont sa propriété légitime et incontestable;

Qu'en conséquence, elle proteste de toute sa force contre l'acte du 22 mai dernier du Congrès Général comme illusoire, contraire à l'équité et comme une violation patente de la foi des traités;

Qu'en outre, la Compagnie se réserve tous ses droits, approuve et ratifie le protêt fait en la ville de Tehuantepec, le 11 juin de cette année par ses représentants, le major J. G. Barnard de l'armée des Etats-Unis, et son associé, l'ingénieur William H. Sidell, et concurremment avec lequel protêt, elle déclare formellement qu'elle tiendra le Gouvernement Mexicain responsable des pertes, dommages, préjudices qu'elle a soufferts ou qu'elle pourra souffrir de l'exécution de cet illégal et inique décret du 22 mai 1851.

Avis est également donné à tous ceux que cela peut concerner que la Compagnie agira avec une entière liberté dans l'étendue de ses droits, qu'elle poursuivra avec énergie ses travaux, résolue qu'elle est à employer tous les moyens qui ne sont pas contraires aux traités existants, pour assurer l'exécution de la voie inter-océanique par l'isthme de Tehuantepec, se reposant avec confiance sur la bonté de sa cause qu'elle soumet à l'examen des citoyens et du gouvernement des Etats-Unis, persuadée que justice restera à bon droit.

Par ordre de la Direction
2 sep—10 B. FALLON, Secrétaire

JAMBONS—40 barriques plats-cotes, prime, de Cincinnati; 60 boucauts cuisses passées au sucre, de Duffield & Stagg, à vendre par
CONVERSE & Co,
4sept 97, rue Tchoupitoulas

WHISKEY RECTIFIE—En barils et demi barils, à vendre par CONVERSE & Co,
4sept 97, rue Tchoupitoulas

FARINE DE MAIS — Fraîchement moulue, à vendre par CONVERSE & Co,
97, rue Tchoupitoulas

FARINE—Extra et superfine, à vendre par
CONVERSE & Co,
4sept 97, Tchoupitoulas.

SIROP DE LIMON—100 caisses de Underwood, en débarquement du navire Bennington, à vendre par CONVERSE & Co
4-cpt 97, rue Tchoupitoulas

CASSE, &c—275 surons de casse, 30 sacs poivre de Cayenne, muscade fraîche et macis, à vendre par CONVERSE & Co,
4sept 97, Tchoupitoulas

PLOMB DE CHASSE—1500 sacs chevrotines et gros plomb, à vendre par
CONVERSE & Co,
4sept 97, rue Tchoupitoulas

PLOMB EN BARRE—65 barillets, à vendre par
CONVERSE & Co,
4sept 97, rue Tchoupitoulas

CLOUX—600 barillets assortis à vendre par
CONVERSE & Co,
4sept 97, rue Tchoupitoulas

CIGARES—En débarquement du steamship Cincinnati, de la Havane—100 milliers Millars, Flor de Oriente, Asturianas et autres marques; et à vendre par LABORDE & XIQUES,
4sept 3, Front Levée.

SUCRE—Blanc, en jaune et brun, de la Havane, supérieur, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
4sept 3, Front Levee

CAFE HAVANE—Fin vert, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES,
4sept 3, Front Levee

INDIGO—Guatemala supérieur, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
4sept 3, Front Levee

CIGARES—Un grand assortiment des meilleures marques de la Havane, Principe, toujours en main, et à vendre par
LABORDE & XIQUES,
4sept 3, Front Levee

VIEUX COGNAC—[illegible], à vendre par
LOISON & SILVESTRE.

CONGRES.

M JOEL GALLITZIN SLVER
Est le candidat whig-unioniste pour représenter au Congrès le 1er District de la Louisiane se composant de la 1re et de la 3me Municipalité de la Nlle-Orléans, de la paroisse St Bernard et de la paroisse Plaquemine. Il sera soutenu aux élections de novembre par les amis de l'Union, du Compromis et des Améliorations intérieures.

UNIONISTES.

AUDITEUR DES COMPTES:
☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. LOUIS BORDELON est candidat pour la place d'auditeur des comptes publics. L'élection aura lieu en novembre prochain.

POUR SHERIF.
☞ JAMES P. FRERET se présente pour la place de shérif de la paroisse d'Orléans, à l'élection de novembre.

MM. les Editeurs de l'*Abeille*.
☞ Veuillez annoncer que JOHN L. LEWIS le shérif actuel, est candidat pour une réélection en novembre prochain.

MANDEVILLE MARIGNY
Est candidat à la place de Shérif de la paroisse d'Orléans, à l'élection de novembre prochain

Aux votans des 1er et 2nd districts de la 1ère Municipalité.

Je suis candidat pour une réélection à la place de CONSTABLE de la 3me justice de paix. Election, le 3 novembre 1851.
E. N. STRINGER.

ALFRED BAYHI,
CANDIDAT COMME CONSTABLE
De la Troisième Justice de Paix.
☞ L'élection le 3 novembre 1851.

FRANCIS MOUNEY,
Le titulaire actuel, est candidat pour la place de CONSTABLE de la 4ème justice de paix de la paroisse d'Orléans.
☞ L'élection le 3 novembre 1851.

MIGUEL HERNANDEZ
EST CANDIDAT
POUR UNE RÉÉLECTION A LA PLACE DE CONSTABLE
DE LA CINQUIÈME JUSTICE DE PAIX.
☞ L'élection aura lieu le 3 novembre 18[illegible]

P. A. CHARBONNET,
CANDIDAT COMME CONSTABLE
De la Quatrième Justice de Paix.
Première Municipalité.
Election—le 3 novembre [illegible]

G. MEYNIER,
CANDIDAT POUR CONSTABLE,
De la quatrième Justice de Paix.
Le 1er lundi de novembre 1851. 26 juin

POUR ASSESSEUR :
☞ FRANCIS TURNER, assesseur actuel du 3me district représentatif, se présente et respectueusement devant les citoyens de la Nouvelle-Orléans, comme candidat pour la place d'assesseur. Election le 3 novembre.

J. A. BELLANGER,
CANDIDAT POUR ASSESSEUR,
Pour toute la Nlle-Orléans—Election le 3 novembre 1851.

J. M. GRASS,
Ex-collecteur, est candidat pour ASSESSEUR.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. A. B. TREME comme candidat à la place d'assesseur pour la Nouvelle Orléans, à l'élection du 3 novembre.

ARMAND PELLERIN.
☞ Veuillez annoncer M. ARMAND PELLERIN, comme candidat à la place d'assesseur de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'élection du 3 novembre 1851.

LUCIEN DUBUC
Est candidat pour la place d'assesseur de la Ville de la Nouvelle-Orléans. Election 3 novembre 1851.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer J. B. DUBUC comme candidat à la place de collecteur de taxes d'Etat pour la Première Municipalité. L'élection aura lieu le 3 novembre 1851.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer M. HENRY PEYCHAUD, comme candidat à la place de collecteur de taxes d'Etat pour la 1re municipalité. L'élection aura lieu le lundi 3 novembre 1851.

S. VIOSCA
Candidat à la place de Collecteur des taxes de l'Etat pour la Première Municipalité.
ÉLECTION, LUNDI 3 Novembre 1851.

A. W. BOSWELL
Le présent collecteur du Troisième District Représentatif est candidat pour collecteur d'Etat de la Seconde Municipalité.

MARCELIN ESNARD,
Est candidat à la place de Collecteur des Taxes d'Etat pour la Municipalité No Un. Election 3 novembre 1851. 16 juin

AVIS—Le soussigné, assesseur pour le 4ème district représentatif, informe ses amis et les votants de la ville qu'il est candidat pour la place d'assesseur de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui aura lieu le premier lundi de novembre 1851.
VICTOR DEJOUX

GRAND EMPRUNT DE L'ETAT ELECTORAL DE HESSE,
de 6,725,000 piastres.

CET emprunt est garanti par le gouvernement et contracté par la maison de Banque de MM. A. VON ROTHSCHILD & SONS de Francfort sur M.

Les prix suivans seront gagnés :
14 de 40,000 piastres | 56 de 4,000 piastres
24 de 24,000 | 50 de 3,000
24 de 32,000 | 16 de 1,500
60 de 8,000 | 60 de 1,000
Le plus faible est de 42 fl.

Le prochain tirage aura lieu positivement le 1er décembre 1851.

Le prix du billet est comme suit :
Un billet 5 piastres | Six billets 25 piastres
Trente 100 | Soixante-cinq 200

Les remises peuvent être faites en billets de banque, mandats ou traites sur l'Europe, &c. Chaque acheteur de billet recevra, sans frais, le prospectus avec les détails, et après le tirage de la loterie les listes des numéros heureux. Les prix seront payés en espèces, à Francfort sur le Mein, Paris, Londres, New-York et la Nouvelle-Orléans.

S'adresser immédiatement à MOSIS STIEBEL FILS, banquiers et marchands, Francfort sur le Mein, Allemagne, ou à Stieb[illegible], marchands, 32 Nicholas Lane, Lombard street, Londres.

P. S.—Les remises qui arriveront trop tard seront renvoyées à l'expéditeur; ou s'il le préfère on lui adressera des inscriptions pour le prochain tirage.

N. B.—L'argent et les envois d'argent au bureau de l'Abeille. 29 avril—3mis

Importation d'Automne.

JOS. H PALMER & Co, 47, rue du Canal, viennent de recevoir par les navires Clifton, Ross Holmes, et Sharron, leurs marchandises d'automne, faites dans le dernier goût, et [illegible] les marchés du Sud et de l'Ouest. Les marchands de la ville et de la campagne sont respectueusement invités à venir visiter leur stock.
27 aout

Bureaux à louer à bas prix.
TROIS beaux bureaux situés à l'encoignure des rues Douane et Levée, au-dessus du magasin de quincaillerie des soussignés.
1aout—1m HOGAN & TURBAUD.

LE DOCTEUR MOUANET a transféré son domicile rue de la Douane, 110, entre Bourbon et Dauphine. 1juil—6m

ISAAC HOBBS, de Boston; ROBT. B. AUCOIN et OMER GAILLARD, tous deux de la Nouvelle-Orléans, ont formé une association sous la raison et titre de J. HOBBS & CO. Ils informent leurs amis que, comme successeurs de feu R. G. Hobbs, ils continueront comme par le passé le commerce de souliers. 1juil—3m

Changement de domicile.
LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a transféré son magasin de modes de l'encoignure St-Philippe et Royale, dans la rue Royale, No 118, entre les rues St Louis et Conti.
4juil—3m TH. KOENIG.

MAGASIN DE SELLERIE
DE
Newark, N. J.

ANDREW G. BULL & Co, No 25, rue du Canal, Nouvelle-Orléans, entre les rues Camp et Magasin, manufacturiers et importateurs de sellerie et tout article dans ce genre, ont constamment en main un grand assortiment de selles, brides, martingales, malles de voyage, fouets, sangles, harnais, et brides, peaux de sangliers, outils de selliers et autres articles—Rue du Canal, No 25.
1avril—ab ANDREW G. BULL & Co.

HOTEL DE PROCTORVILLE.
A l'extrémité du Rail Road du Golfe du Mexique.

Le public est respectueusement informé que le soussigné a ouvert un HOTEL au lac à l'extrémité du Rail Road du Golfe du Mexique, et qu'il est prêt à recevoir les visiteurs, qui trouveront constamment une table bien assortie, principalement en poissons. Le propriétaire ayant pris des arrangements avec des pêcheurs pour avoir constamment du poisson et des huîtres. Vins et liqueurs des meilleures qualités, ainsi que des appartements pour les familles. Le tout à des prix modérés.
9 juin—3m B. MESTRE.

MAGASIN DE CIGARES DE *LANFRANCO*.
RUE ST.-CHARLES, No 92.
4sept—1an.

D. BORNIO Jr.,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTATEUR DE CIGARES, TABAC ET CAFÉ DE LA HAVANE.
6 avril Rue Gravier, No. 34.

CIGARES de la Havane—115,000 cigares des meilleures marques : Regalias, Imperiales, Millars, Londres, Panetelas, etc, en débarquement de la barque Milaudon, et à vendre par
D. BORNIO Jr.
15aout 34, rue Gravier

EN débarquement des navires Armida et Mary Parker, de Bordeaux :
64 barriques vin rouge St Estèphe;
12 do de blanc Sauterne;
70 caisses cerises à l'eau de vie;
100 paniers anisette superfine;
15/4 cognac de preuve;
15/8 vieux cognac 1815.
A vendre par FERBOS FRERES,
1sept 247—249, Royale, cor. Domaine

CONFITURES de la marque bien connue de Domaines et Diane, en magasin et à vendre par DELVAILLE & MORENO,
1 sept 34, Vieille Levée

AMIDON de la Havane—10 barils en magasin, à vendre par DELVAILLE & MORENO,
1 sept 34, Vieille Levée

CIGARES DE LA HAVANE—Cinquante mille cigares des marques favorites : Imperiales, Regalias, Media Regalias, Figaro, Cannones, Prensados, Cilindrados, Panetelas, Galanes et Millars, en magasin et à vendre par
DELVAILLE & MORENO,
1 sept 34, Vieille Levée

SUCRE HAVANE—Un bel assortiment sucre de la Havane, jaune et brun, en magasin et à vendre par DELVAILLE & MORENO,
1sept. 34, Vieille Levée

CIGARETES ET PICADURA—1,000 paquets cigarettes, 20 barils picadura, en magasin et à vendre par DELVAILLE & MORENO,
1 sept 34, Vieille Levée

$10 de *Récompense.*
PARTI marron de l'habitation de B. Bayhi, dans la paroisse Plaquemines, le mercredi 6 courant, le nègre MARC ANTONIO, âgé d'environ 50 ou 55 ans, taille de 5 pieds, parlant français et espagnol, à de dents de devant cassées, est fort bégue, et appartenant à Antonio Arrieta. La susdite récompense sera donnée à quiconque l'arrêtera et le logera dans une des prisons de cette ville.
JUAN Y. DE EGANA,
37, Bienville